

AVIS D'ENQUETE PREALABLE A DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

EXPROPRIATION DES BIENS EXPOSES AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE À LA FAUTE SUR MER

L'arrêté préfectoral n°11-DRCTAJ/1-885 du 14 novembre 2011 a prescrit une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'expropriation des biens exposés au risque de submersion marine sur le territoire de la commune de LA FAUTE SUR MER.

Cette enquête se déroulera pendant 40 jours consécutifs, **du 19 décembre 2011 au 27 janvier 2012 inclus** en Mairie de **LA FAUTE SUR MER**.

Une commission d'enquête a été désignée comme suit :

Présidente : Madame Danielle FAYSSSE, urbaniste

Membres titulaires :

- Monsieur Bernard ALEXANDRE, retraité de la Défense ;
- Monsieur Georges BINEL, officier supérieur ;
- Monsieur Jean DUBOIS, avocat honoraire ;
- Monsieur Michel BRIAND enseignant.

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Louis VASSEROT, chargé de mission environnement et risques en retraite
- Monsieur Michel BONDIS, responsable hygiène sécurité environnement en retraite.

Le dossier de cette enquête, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de LA FAUTE SUR MER, **du 19 décembre 2011 au 27 janvier 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à Madame Danielle FAYSSSE, Présidente de la commission d'enquête, mairie de LA FAUTE SUR MER (Avenue de l'océan, BP 41, 85460 LA FAUTE SUR MER).

Un ou plusieurs commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de LA FAUTE SUR MER, siège de l'enquête, les jours et heures ci-après :

- lundi 19 décembre 2011de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 28 décembre 2011..... de 14h00 à 17h00 ;
- vendredi 6 janvier 2012de 14h00 à 17h00 ;
- mercredi 11 janvier 2012de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 21 janvier 2012de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 27 janvier 2012de 14h00 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de la Vendée à l'adresse suivante : http://www.vendee.pref.gouv.fr/sections/enquetes_publicques.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourra être consultée en mairie de LA FAUTE SUR MER, à la sous-préfecture des Sables d'Olonne et à la préfecture de la Vendée.

Elle pourra être communiquée à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet.